

ATTENTES À L'ÉGARD DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ces éléments constituent des lignes directrices de base en matière d'éthique. Les membres du conseil d'administration doivent :

Responsabilité

- Respecter fidèlement les statuts constitutifs, les règlements et les politiques du MMF Canada.
- Faire preuve de diligence raisonnable, de bonne foi et de diligence raisonnable dans les affaires de l'organisation.
- Dévoiler dès que possible tous les renseignements susceptibles d'entraîner un conflit d'intérêts perçu ou réel.
- Dévoiler dès que possible tous les renseignements ou les faits qui auraient une importance dans les processus décisionnels du conseil d'administration.
- Rendre compte de la saine gestion des finances aux membres, au conseil d'administration et au secteur à but non lucratif, et s'il y a lieu, au gouvernement et aux organismes de financement.
- Veiller à la tenue régulière et adéquate de tous les livres et registres nécessaires de la Société, comme l'exige le règlement ou toute loi en vigueur.

Excellence professionnelle

- Maintenir un niveau professionnel de courtoisie, de respect et d'objectivité dans toutes les activités du MMF Canada.
- S'efforcer de respecter ces pratiques et aider les autres membres du conseil d'administration du MMF Canada à respecter les normes de conduite les plus élevées.

Gain personnel

- Exercer les pouvoirs investis pour le bien de tous les membres de l'organisation plutôt que pour leur avantage personnel, ou celui de l'organisme à but non lucratif qu'ils représentent.

Égalité des chances

- Garantir l'accès de tous les membres de l'organisation à des services appropriés et efficaces sans discrimination fondée sur la géographie, les caractéristiques politiques, religieuses ou socio-économiques de la province, de la région ou de l'organisation représentée.

- Garantir l'accès de tous les membres de l'organisation à des services appropriés et efficaces sans discrimination fondée sur la composition des bénévoles ou du personnel de l'organisation en ce qui concerne le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, la race, la religion, l'âge, l'affiliation politique ou le handicap, conformément aux exigences juridiques et réglementaires applicables.

Confidentialité

- Respecter la confidentialité des renseignements sensibles connus dans le cadre de ses fonctions au sein du conseil d'administration. Les renseignements confidentiels comprennent tous les renseignements qui ne sont pas accessibles au public.

Collaboration et coopération

- Respecter la diversité des opinions exprimées ou adoptées par le conseil d'administration, les comités et les membres du MMF Canada, et exprimer officiellement son désaccord, s'il y a lieu.
- Promouvoir la collaboration, la coopération et le partenariat entre les membres.